



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/492
25 juillet 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

405ème séance plénière

PC Journal No 405, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 492
BUDGET ADDITIONNEL AU TITRE DES ACTIVITES RELATIVES
AUX ASPECTS MILITAIRES DE LA SECURITE
POUR LA MODERNISATION DU RESEAU
DE COMMUNICATION DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 469 du 11 avril 2002 sur le budget unifié pour 2002,

Prenant note de la Décision No 12 du Forum en date du 10 juillet 2002 sur la modernisation du réseau de communication de l'OSCE,

Se référant à sa Décision No 491 en date du 25 juillet 2002 sur le réexamen en milieu d'année du budget unifié de l'OSCE pour 2002,

Décide d'approuver le budget additionnel pour la modernisation du réseau de communication de l'OSCE, conformément au document PC.IFC/71/02 du 15 juillet 2002, et de financer ce budget additionnel au moyen de la réaffectation de ressources dégagées dans le cadre du réexamen en milieu d'année du budget unifié de l'OSCE pour 2002.